PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08/04/2025 à 18H30

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 19
NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 08
NOMBRE DE PROCURATIONS : 02

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE : Mercredi 2 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit Avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s'est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des mariages, sous la présidence de Madame COMPEYRON Sylvie, Maire.

Présents outre Madame le Maire : SAUGUES Joël, BRAGUIER Angélique, POUSSIN Christian, GALLOIS Nho, GUIHERMET Christian, MALLIER Ève, JOUBINAUX Laurent, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, BALAGUET Aline, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, DONATINI Marjorie, LEFORT Éric, GAUTHIER Bruno.
Procurations : QUITTARD Patrice à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël.
Secrétaire de séance : JOUBINAUX Laurent

Le secrétaire de séance donne lecture des décisions prises par le Maire entre le 1er Mars et le 31 Mars 2025.

N° décision	Thématique	Objet	Publication
2025/006/DIV	Funéraire	Vente concession n°130 au cimetière communal	11/03/2025
2025/007/DIV	Finances	Demande de subventions pour matériel police municipale	11/03/2025
2025/008/DIV	Marchés publics	Attribution de la consultation relative à la rénovation du réseau d'éclairage public RD127 et RD135	25/03/2025

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du PV du 18 Mars 2025, qui est adopté à l'unanimité.

NOTE DE SYNTHESE N°2

OBJET : APPELLATION DE VOIES NOUVELLES

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

EXPOSÉ

Il s'agit de procéder à l'appellation de voies nouvelles, à savoir :
Rue du thym, nouvelle voie traversante depuis la rue des amandiers côté sud,
Impasse du petit stade venant préciser l'actuel chemin du petit stade.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 1er Avril 2025,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPELER** les voies nouvelles,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

NOTE DE SYNTHESE N°4

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME : BILAN DE LA CONCERTATION

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

EXPOSÉ

Il convient de rappeler les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré et à quelle étape de la procédure il se situe afin de présenter le projet de Plan Local d'Urbanisme ainsi que le compte rendu du bilan de la concertation.

Depuis la prescription du PLU par l'organe délibérant de la commune de Poulx, différents moyens d'expressions et d'échanges ont été mobilisés à savoir…

- Un registre d'observations mis à disposition du public auprès du service Accueil de l'Hôtel de Ville ;
- Un espace dédié sur le site internet de la commune ;
- La messagerie électronique dédiée à la révision ;
- La réception de courriers dont il sera accusé réception ;
- Des rendez-vous en mairie avec le Maire, l'adjoint à l'urbanisme, le directeur général des services, ou le responsable du service Urbanisme ;
- Des réunions publiques ;
- La création d'un comité technique avec des personnes issues de la société civile ;

…Ainsi que des moyens d'informations

- L'ordre du jour des séances du Conseil Municipal ;
- L'affichage des délibérations et des annonces de réunions, en mairie, dans les lieux publics, et sur le panneau d'affichage électronique ;
- La publication d'annonces légales et d'articles d'information dans la presse écrite locale ;
- La publication d'articles d'information dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune ;
- Un dossier de présentation évolutif mis à disposition du public au service accueil de l'Hôtel de Ville ;
- Des réunions publiques avec la population, les agriculteurs ainsi que leurs représentants.

Concernant la concertation, il peut être affirmé qu'elle s'est effectuée dans un climat serein.
Ainsi, la population a été régulièrement informée de l'avancement des réflexions sur le devenir du village selon plusieurs strates :

- Les vœux de la municipalité dès 2021,
- L'accueil régulier des porteurs de projets lors de rendez-vous avec le Maire, l'adjoint à l'urbanisme, le directeur général des services, ou le responsable du service Urbanisme,
- La mise en œuvre d'une première réunion publique le 27 avril 2023 présentant le diagnostic territorial et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- La mise en œuvre d'une deuxième réunion publique le 6 mars 2025 présentant le règlement, le zonage, ainsi que les OAP,
- La mise à disposition d'un registre dans lequel figurent les courriers et les requêtes des administrés,
- La diffusion d'articles spécifiques relatifs au diagnostic, au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi qu'aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- Bulletins municipaux (numéros 13, 15, 17, 19)

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du présent compte-rendu,
- **DE PRÉCISER** qu'il sera affiché en mairie pendant un mois et apposer sur le site internet de la commune,
- **DE CHARGER** le Maire ou son représentant de mettre en œuvre les mesures ci-dessus.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** (4 Abstentions VIVIET, BUNOZ, DONATINI, LEFORT) la proposition susmentionnée.

NOTE DE SYNTHESE N°6

OBJET : RECTIFICATION AFFECTATION DE RÉSULTAT 2025

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

EXPOSÉ

Les comptes de l'exercice 2024 sont arrêtés et font apparaitre comme résultat de clôture :

Fonctionnement	Investissement
1 780 426.06€	- 432 556.50€

Pour mémoire, l'état des restes à réaliser s'élève à :

Dépenses	Recettes
514 222.36€	70 377.50€

Soit un solde de **– 443 844.86€**

Ainsi, le résultat sera affecté au BP 2025 de la manière suivante :

Affectation	Montant
RF 002	904 024.70€
DI 001	432 556.50€
RI 1068	876 401.36€

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 1er Avril 2025,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE RAPPORTER** la délibération 2025/03/18/08 du conseil municipal de Poulx,
- **D'AFFIRMER** que la présente délibération annule et remplace la précédente,
- **D'AFFECTER** le résultat 2025 de la commune.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

NOTE DE SYNTHESE N°8

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 M57

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

EXPOSÉ

Le Budget Primitif 2025 de la commune s'établit de la manière suivante en fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	%
11	Charges à caractère général	1 283 275,00 €	23,45%
12	Charges de personnel	1 978 700,00 €	37,48%
14	Atténuation de produits	126 600,00 €	2,40%
65	Autres charges	565 811,58 €	10,47%
66	Charges financières	96 200,00 €	1,82%
67	Charges spécifiques	500,00 €	0,01%
68	Dotations aux provisions	100,00 €	0,00%
023	Virement section investissement	1 025 125,00 €	19,42%
42	Opération d'ordre transfert	261 488,42 €	4,95%
	Total	**5 337 800,00 €**	**100,00%**

CHAPITR	LIBELLÉ	MONTAN	%
13	Atténuation de charges	4 100,00 €	0,08%
70	Produits des services	363 946,00 €	6,89%
73	Impôts et Taxes	269 529,00 €	5,11%
731	Fiscalité locale	2 510 980,00 €	46,45%
74	Dotations et participations	1 252 010,30 €	23,72%
75	Autres produits de gestion	13 200,00 €	0,25%
76	Produits financiers	10,00 €	0,00%
42	Opération d'ordre transfert	20 000,00 €	0,38%
002	Résultat reporté	904 024,70 €	17,12%
	Total	**5 337 800,00 €**	**100,00%**

SAUGUES Joël	841,01 €	850,06 €	10 116,25 €
TOTAL	**8 597,93 €**	**8 590,60 €**	**103 292,08 €**

Indemnités Elus NIMES-METROPOLE 2024			
Nom Prénom	**Mensuel Brut Jusqu'au 17/09/2024**	**Mensuel Brut A compter du 17/09/2024**	**Annuel Brut**
DU 01/01/2024 au 31/12/2024			
COMPEYRON Sylvie	0,00 €	246,63 €	854,98 €
QUITTARD Patrice	882,60 €	0,00 €	7 560,94 €

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Vu la délibération 2025/03/18/09 de la commune de Poulx relative au débat d'orientation budgétaire,
Vu le BP 2025 M57 de la commune annexé à la présente décision,
Considérant le rapport d'orientation budgétaire,
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 1er Avril 2025,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le BP 2025 M57 de la commune.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** (4 contre VIVIET, BUNOZ, DONATINI, LEFORT) la proposition susmentionnée.

NOTE DE SYNTHÉSE N°10

OBJET : CONVENTION PARTENARIAT POUR ORGANISATION, PROGRAMMATION et MISE EN ŒUVRE DES TRADITIONS TAURINES POUR 2025

RAPPORTEUR : Eve MALLIER

EXPOSÉ

La Communauté d'agglomération Nîmes Métropole soutient les traditions régionales en organisant et en coordonnant des manifestations propres aux traditions du territoire et apporte également son soutien aux actions et initiatives de valorisation du secteur, en langue régionale et musiques traditionnelles et dans des projets éducatifs, dans le cadre de la compétence en culture.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire de Nîmes métropole du 10 Février 2025 relative,
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 1er Avril 2025,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention annexée à la présente décision,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

coûte 150 euros la journée, tirer des câbles, les sécuriser, c'est au total plus de 1000 euros que nous dépensons pour chaque manifestation et ce depuis des années. C'est aussi de l'argent public et la construction de cette halle réduira tous ces frais.
Non ce n'est pas une nouvelle lubie mais un réel besoin pour les diverses manifestions de notre village. La construction de cette halle créera les besoins de diverses associations : remise de prix, AG, marchés nocturnes, fête des écoles, fête de la musique…. La liste n'est pas exhaustive.
Les portiques déjà présents seront renforcés et une caméra sera installée pour la sécurité de tous.
Quant aux fientes des pigeons puisque cela semble être votre souci majeur, des piques seront installées au niveau de la charpente.
Vous pouvez ne pas être d'accord avec nos projets, cela s'appelle la démocratie mais lorsque vous publiez un tract prenez le temps de vous renseigner, de le travailler pour qu'il ne ressemble pas à un article de mauvaise qualité truffé d'erreurs et d'approximation.
Vous êtes élu et vous avez accès à tous les documents à toutes les informations, un tract pour qu'il soit pris au sérieux demande du temps, du travail et de la rigueur, le dernier distribué dans nos boîtes aux lettres ressemble à du travail bâclé. »

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie COMPEYRON

Le Secrétaire de séance,
Laurent JOUBINAUX